



## **CONSEIL MUNICIPAL** **PROCES VERBAL DE LA SEANCE** **DU 04 JUIN 2020**

**Le Conseil Municipal**, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le **jeudi 04 juin 2020 à 20H06** à Fruges en suite de convocation en date du 26-05-2020

Etaient présents et formant le quorum les membres suivants : **18**

Mesdames et Messieurs Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

Avaient donné procuration : **0**

Absent (s) excusé (s) : **1**

Rudy LEIGNEL

Absent (s) : **0**

Secrétaire de séance : *Monsieur Freddy BOURBIER*

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation procès verbal séance du 24 Mai 2020 **Délibération 2020-06-164**
- 2 - Création des commissions municipales **Délibération 2020-06-165**
- 3 - Désignation des membres du CCAS **Délibération 2020-06-166**
- 4 - Election des membres de la commission d'appel d'offres **Délibération 2020-06-167**
- 5 - Désignation des délégués au syndicat des eaux et d'assainissement de Fruges et coupelle neuve **Délibération 2020-06-168**
- 6 - Désignation de représentants au sein d'instances locales **Délibération 2020-06-169**
- 7 - Désignation de membres pour l'AFR Fruges et Coupelle vieille **Délibération 2020-06-170**
- 8 - Désignation de représentants pour le SIAEP de la Vallée de la Lys **Délibération 2020-06-171**
- 9 - Désignation de membres pour la commission des impôts directs **Délibération 2020-06-172**
- 10 - Marché à procédure adaptée - habilitation de signature **Délibération 2020-06-173**
- 11 - Réalisation des emprunts et Lignes de trésorerie : habilitation du Maire **Délibération 2020-06-174**

## 12 - Questions et informations diverses

La séance ouverte et après que M. Le Maire ait procédé à l'appel des conseillers présents, M. Freddy BOURBIER est désigné secrétaire de séance.

En suite de quoi après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal traite les questions soumises à l'ordre du jour :

### N° 2020-06-164 : APPROBATION PROCES VERBAL SEANCE DU 24 MAI 2020

M. Le Maire soumet au Conseil l'approbation et la signature du procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 24 Mai 2020.

Les conseillers municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès verbal.

#### ***Interventions :***

Fabrice PARPET :

- Juste une question par rapport à la délibération au niveau des pourcentages ?
- Alors j'avais peut être mal compris mais je pensais que les deux conseillères municipales avaient un pourcentage ?

Le Maire :

- Alors non, les deux conseillères municipales déléguées ne sont désignées que pour information.

Jean-Marie LUBRET :

- Je ne comprends rien !!!

Le Maire :

- Les conseillères municipales déléguées, il n'y a pas de vote, elles sont désignées, c'est une information du conseil municipal sur leurs délégations.

Jean-Marie LUBRET :

- Oui mais de l'indemnisation de 9% ?

Le Maire :

- Oui la c'est 9 % et 0 %.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Et pourquoi Mme PERDRILLAT à 0 % ?

Le Maire :

- Tout simplement .....

Chantal PERDRILLAT :

- Parce que je n'en veux pas parce, j'ai déjà une retraite d'Adjointe, je ne veux pas arrêter ma retraite d'Adjointe pour ça.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Celà n'avait pas été stipulé la dernière fois ?

Chantal PERDRILLAT :

- Non.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- On se posait la question tout simplement.

Le Maire :

- On a mis deux pourcentages pour les conseillères dont un à 0%.
- D'accord.
- Pas d'autre question ?

Fabrice PARPET :

- Alors les pourcentages c'est bien mais ça ne parle pas trop, ça représente quoi financièrement ?

Le Maire :

- Vous prenez l'indemnité qui est sur vos documents et vous calculez 9% et vous avez le montant.
- Ce sont simplement ces indemnités là sera prisent sur les indemnités des 5 Adjoints.

Fabrice PARPET :

- C'est tabou ?
- Ce n'est pas tabou hein !!!

Le Maire :

- Non pas du tout.

Fabrice PARPET :

- Non c'est parce que l'on sent ....

Jean-Marie LUBRET :

- L'indemnité d'un délégué sera prise sur l'indemnité des Adjoints.

Le Maire :

- Oui c'est absolument ça et la loi, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du Maire et des adjoints.
- Bien, alors on passe au vote.

En suite de quoi, plus aucune observation n'étant émise et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuve le Procès verbal attaché à la séance d'installation du Conseil Municipal du 24 Mai 2020.

18 Voix POUR

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice P ARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20 Réception S/Préfecture : 09/06/20

## N° 2020-06-165 : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. Le Maire indique à l'assemblée que le conseil municipal dispose d'une totale liberté dans la création des commissions municipales.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), mais le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à ce mode de vote. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

M. le Maire propose de créer les 16 commissions suivantes :

- **FINANCES**
- **GESTION PERSONNEL**
- **AMENAGEMENT URBAIN**
- **CIMETIERE**
- **URBANISME - BATIMENTS**
- **Gestion Espace Culturel Francis Sagot – CULTURE – TOURISME**
- **COMMUNICATION – INFORMATION**
- **VIE ECONOMIQUE – COMMERCE et ARTISANAT**
- **PROPRETE et EMBELLISSEMENT DE LA VILLE**
- **VOIRIE – SECURITE**
- **VIE ASSOCIATIVE – FESTIVITES**
- **SITE INTERNET**
- **ESPACES VERTS – BOIS DE CANLERS**
- **VIE SCOLAIRE**
- **ACTIONS SOCIALES – PERSONNES AGEES**
- **SPORT – JEUNESSE – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret,
- décide de créer les commissions suivantes :

#### **Commission FINANCES**

<b>Conseillère Déléguée - Présidente</b>	<b>PERDRILLAT Chantal</b>
<b>Membres</b>	<b>LAGACHE René GREBERT Michèle PAUCHET Philippe BIZEUR Sabine LUBRET Jean-Marie</b>

	<b>PARPET Fabrice</b>
--	-----------------------

**Commission  
GESTION DU PERSONNEL**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>DUHAMEL Danièle</b>
<b>Conseillère déléguée - Présidente</b>	<b>GREBERT Michèle</b>
<b>Membres</b>	<b>PERDRILLAT Chantal BOURBIER Freddy BIZEUR Sabine GILLIOCQ Blanche-Marie PAUCHET Philippe LUBRET Jean-Marie PARPET Fabrice</b>

**Commission  
AMENAGEMENT URBAIN**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>DUHAMEL Danièle</b>
<b>Président</b>	<b>ROUSSEL Francis</b>
<b>Membres</b>	<b>CIOS Corinne PERDRILLAT Chantal BIZEUR Sabine GILLIOCQ Blanche-Marie LUBRET Jean Marie PARPET Fabrice</b>

**Commission  
CIMETIERE**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>DUHAMEL Danièle</b>
<b>Présidente</b>	<b>BIZEUR Sabine</b>
<b>Membres</b>	<b>CIOS Corinne ROUSSEL Francis PERDRILLAT Chantal GILLIOCQ Blanche-Marie LUBRET Jean-Marie</b>

**Commission**  
**URBANISME - BATIMENTS**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>ZABOROWSKI Edmond</b>
<b>Président</b>	<b>LAGACHE René</b>
<b>Membres</b>	<b>ROUSSEL Francis BOURBIER Freddy PAUCHET Philippe PARPET Fabrice QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**EFCS – CULTURE - TOURISME**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>ZABOROWSKI Edmond</b>
<b>Président</b>	<b>BOURBIER Freddy</b>
<b>Membres</b>	<b>PERDRILLAT Chantal LAGACHE René BIZEUR Sabine PARPET Fabrice QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**COMMUNICATION - INFORMATION**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>ZABOROWSKI Edmond</b>
<b>Président</b>	<b>BOURBIER Freddy</b>
<b>Membres</b>	<b>PERDRILLAT Chantal GREBERT Michèle LAGACHE René PAUCHET Philippe BIZEUR Sabine BUICHE Hélène QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**VIE ECONOMIQUE – COMMERCE et ARTISANAT**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>GUILBERT Nicole</b>
<b>Président</b>	<b>BOURBIER Freddy</b>
<b>Membres</b>	<b>CIOS Corinne GILLIOCQ Blanche-Marie LEIGNEL Rudy BIZEUR Sabine LUBRET Jean-Marie QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**PROPRETE et EMBELLISSEMENT DE LA VILLE**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>GUILBERT Nicole</b>
<b>Présidente</b>	<b>PERDRILLAT Chantal</b>
<b>Membres</b>	<b>CIOS Corinne LEIGNEL Rudy PAUCHET Philippe BIZEUR Sabine  LUBRET Jean-Marie QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**VOIRIE - SECURITE**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>GUILBERT Nicole</b>
<b>Président</b>	<b>ROUSSEL Francis</b>
<b>Membres</b>	<b>LAGACHE René PAUCHET Philippe BIZEUR Sabine GILLIOCQ Blanche-marie LUBRET Jean-Marie QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**VIE ASSOCIATIVE - FESTIVITES**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>MILLAURIAUX Stéphane</b>
<b>Présidente</b>	<b>GREBERT Michèle</b>
<b>Membres</b>	<b>PERDRILLAT Chantal</b>

	<b>BOURBIER Freddy</b> <b>LEIGNEL Rudy</b> <b>PARPET Fabrice</b> <b>QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>
--	--

**Commission**  
**SITE INTERNET**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>MILLAURIAUX Stéphane</b>
<b>Présidente</b>	<b>PERDRILLAT Chantal</b>
<b>Membres</b>	<b>GREBERT Michèle</b> <b>PAUCHET Philippe</b> <b>BOURBIER Freddy</b> <b>BUICHE Hélène</b> <b>QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**ESPACES VERTS – BOIS DE CANLERS**

<b>Adjoint délégué</b>	<b>MILLAURIAUX Stéphane</b>
<b>Président</b>	<b>LEIGNEL Rudy</b>
<b>Membres</b>	<b>ROUSSEL Francis</b> <b>PERDRILLAT Chantal</b> <b>BOURBIER Freddy</b> <b>GILLIOCQ Blanche Marie</b> <b>LEIGNEL Rudy</b> <b>BIZEUR Sabine</b> <b>LUBRET Jean-Marie</b> <b>QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**VIE SCOLAIRE**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>CIOS Corinne</b>
<b>Présidente</b>	<b>BUICHE Hélène</b>
<b>Membres</b>	<b>PERDRILLAT Chantal</b> <b>BOURBIER Freddy</b> <b>BIZEUR Sabine</b> <b>LUBRET Jean-Marie</b> <b>QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

--	--

**Commission**  
**ACTIONS SOCIALES – PERSONNES AGEES**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>CIOS Corinne</b>
<b>Président</b>	<b>LAGACHE René</b>
<b>Membres</b>	<b>GREBERT Michèle BOURBIER Freddy BIZEUR Sabine GILLIOCQ Blanche-Marie QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

**Commission**  
**SPORT – JEUNESSE – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

<b>Adjointe déléguée</b>	<b>CIOS Corinne</b>
<b>Président</b>	<b>BOURBIER Freddy</b>
<b>Membres</b>	<b>BIZEUR Sabine BUICHE Hélène PARPET Fabrice QUIQUEMPOIX Stéphanie</b>

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité, :

- Valide la création des commissions municipales présentées.
- Précise que l'ensemble des adjoints fera partie de toutes les commissions.

**18 Voix POUR**

*Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET*

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 09/06/20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-166 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend :

- le maire qui est président
- des membres élus au sein du conseil municipal (au minimum 4, au maximum 8)
- des membres nommés par arrêté par le maire (non membres du conseil municipal) participant à des actions de prévention, d'administration ou de développement social (au minimum 4, au maximum 8).

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus ; ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein du conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour un centre communal d'action sociale. Le scrutin est secret.

En suite de quoi,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de fixer à **8** le nombre des membres du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS,
- procède en son sein à l'élection de ces membres et sont ainsi élus :

- **DUHAMEL Danièle**
- **CIOS Corinne**
- **PAUCHET Philippe**
- **GREBERT Michèle**
- **GILLIOCQ Blanche-marie**
- **BIZEUR Sabine**
- **BOURBIER Freddy**
- **QUIQUEMPOIX Stéphanie**

**18 Voix POUR**

*Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET*

**0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS**

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-167 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le conseil, après avoir entendu M. le Maire,

Vu l'article 22 du code des marchés publics disposant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres titulaires de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste composée de 3 titulaires et une autre de 3 suppléants se déclarent telles qu'elles suivent :

**Titulaires :**

LAGACHE René  
PAUCHET Philippe  
LUBRET Jean-Marie

**Suppléants :**

PERDRILLAT Chantal  
DUHAMEL Chantal  
PARPET Fabrice

Il est ensuite procédé au vote :

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 18  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
POUR : 18  
CONTRE : 0

**Membres suppléants**

Nombre de votants : 18  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0

POUR : 18

CONTRE : 0

l'unique liste recueillant la totalité des voix.

.../...

Sont ainsi déclarés élus :

**MM. LAGACHE rené, PAUCHET Philippe, LUBRET Jean-marie membres titulaires.**

**Mmes PERDRILLAT Chantal, DUHAMEL Danièle et M. PARPET Fabrice membres suppléants.**

18 Voix POUR

*Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET*

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-168 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE FRUGES ET COUPELLE NEUVE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal doit procéder en son sein en la désignation de 9 membres titulaires et 4 membres suppléants qui siégeront au conseil syndical des eaux et d'assainissement collectif de Fruges et Coupelle-Neuve.

Une seule liste se déclare :

Titulaires :

- 1) **HILMOINE Jean-Jacques**
- 2) **DUHAMEL Danièle**
- 3) **ZABOROWSKI Edmond**
- 4) **PERDRILLAT Chantal**
- 5) **LAGACHE René**
- 6) **GILLIOCQ Blanche-marie**
- 7) **BIZEUR Sabine**
- 8) **LUBRET Jean-marie**
- 9) **PARPET Fabrice**

Suppléants :

- 1) **GUILBERT Nicole**
- 2) **ROUSSEL Francis**

**3) PAUCHET Philippe**  
**4) QUIQUEMPOIX Stéphanie**

Après avoir procédé au vote :

Inscrits : 19  
Présents : 18  
Blanc ou nul : 0  
POUR : 18  
CONTRE : 0

En suite de quoi, M. Le Maire déclare élus en qualité de membres au syndicat des eaux :

Titulaires :

- 10) HILMOINE Jean-Jacques**
- 11) DUHAMEL Danièle**
- 12) ZABOROWSKI Edmond**
- 13) PERDRILLAT Chantal**
- 14) LAGACHE René**
- 15) GILLIOCQ Blanche-marie**
- 16) BIZEUR Sabine**
- 17) LUBRET Jean-marie**
- 18) PARPET Fabrice**

Suppléants :

- 5) GUILBERT Nicole**
- 6) ROUSSEL Francis**
- 7) PAUCHET Philippe**
- 8) QUIQUEMPOIX Stéphanie**

18 Voix POUR

*Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET*

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-169 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN D'INSTANCES LOCALES**

M. le Maire propose la désignation d'un certain nombre de conseillers municipaux qui représenteront la commune dans diverses structures.

Après que les candidats se soient déclarés et en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- désigne les représentants suivants :

**Collège Jacques Brel :**

Titulaires

- Hélène BUICHE
- Jean Jacques HILMOINE

Suppléants

- Freddy BOURBIER
- Corinne CIOS

**Centre scolaire privé Saint Bertulphe :**

- Hélène BUICHE

**Fédération départementale d'énergie (FDE 62) :**

- Jean Jacques HILMOINE

18 Voix POUR

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-170 : DESIGNATION DE MEMBRES POUR L'AFR FRUGES ET COUPELLE VIEILLE**

M. le Maire indique que conformément aux articles R 133-33 et R 133-4 du code rural, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'association foncière de remembrement de Coupelle-Vieille/Fruges.

Ces membres sont désignés pour 6 ans.

Pour la commune de Fruges, le conseil municipal doit désigner 3 membres propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

M. le Maire propose :

3 membres propriétaires de parcelles :

- **M. Jean-Marie DOUILLY**
- **M. Damien HENGUELLE**
- **M. Jean-Louis BELLENGER.**

1 élue :

**-Mme DUHAMEL Danièle**

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte ces propositions.

18 Voix POUR

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-171 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LE SIAEP DE LA VALLEE DE LA LYS**

M. Le Maire rappelle les écarts d'habitations situées aux lieux dits « Gourguesson », »Herbecques » et « Loeuillette » sont inclus au sein du syndicat d'eau de la Vallée de La Lys.

Aussi à titre de représentativité la commune doit désigner 2 délégués titulaires et un autre suppléant.

En suite de quoi après actes de candidatures et en avoir délibéré

Le conseil,à l'unanimité :

- Désigne M. LAGACHE René et Mme BIZEUR Sabine en qualité de délégués titulaires ainsi que Mme GILLIOCQ Blanche-marie en qualité de déléguée suppléante.

18 Voix POUR

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

**N° 2020-06-172 : DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire indique que l'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune.

Cette commission comprend 9 membres :

- le maire, président
- 8 commissaires.

Les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste à établir par le conseil doit donc comporter 16 noms pour les titulaires et 16 noms pour les suppléants.

M. le Maire propose la liste suivante :

### **TITULAIRES**

Bertrand DE ST JEAN	Agriculteur
Michel DOUTRIAUX	Architecte
Jean-Yves HELLIO	Maître d'œuvre
Jean-Marie DEBUIRE	Agriculteur retraité
Bernard FLOUR	Retraité commerçant
René LAGACHE	Educateur technique retraité
Olivier PARIS	Architecte
Jean-Luc TALLEUX	Agent conseil général retraité
Christian WAQUET	Gérant
Philippe COTTIGNY	Coiffeur
Pierre BOSSAERT	Négociateur immobilier retraité
Micheline MARICHEZ	Agent du trésor retraité
Gérard BOULANGER	Imprimeur retraité
Laurence PICQUE	Médecin
René GRIGNON	Commerçant retraité
Pierre PRIMORIN	Comptable

### **SUPPLEANTS**

Emile LECLERCQ	Maçon retraité
Micheline LAMIAUX	Institutrice retraitée
Jean-Claude BLONDEL	Commerçant retraité
Mireille QUILLET	
André SPENCER	
Michel DOUILLY	
Mathilde PARIS	
Sophie LEMAITRE	
Martial DELBEE	
Eugène ROLLAND	
Paul LECHERF	
Marc JENNEQUIN	
Pascal VERRIER	
Beatrice CLETON	
Alain ROZETTE	
Léonce DUHAMEL	

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- accepte ces propositions.

18 Voix POUR

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

#### **N° 2020-06-173 : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE - HABILITATION DE SIGNATURE**

A la lecture combiné des articles 28 1, alinéa 2 du Code des Marchés Publics et L.2 122-224<sup>0</sup> du Code Général des Collectivités territoriales, M, Le Maire peut être habilité, pour toute la durée de son mandat, et par délibération du Conseil Municipal, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Il est proposé qu'il lui soit accordé cette habilitation sachant que les marchés passés feront systématiquement, conformément au C.M.P., l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

#### **18 Voix POUR**

Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

#### **N° 2020-06-174 : REALISATION DES EMPRUNTS : HABILITATION DU MAIRE**

M. Le Maire :

- Vu l'article L. 2122-252 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 3.
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment l'article 44, et son alinéa 3

Le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire, conformément à l'article L2122-22 du C.G.C.T. , pendant toute la durée de son mandat a :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal pour lesquelles il est proposé un montant maximum d'un million d'euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder cette délégation.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

ACCORDE les délégations suivantes à M. Le Maire :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum d'un million d'euros.

18 Voix POUR

*Jean-Jacques HILMOINE, Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET*

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

*Transmission S/Préfecture : 09/06/ 20*

*Réception S/Préfecture : 09/06/20*

## **Questions Diverses**

**Fabrice PARPET :**

- Je me demandais par rapport aux cafetiers qui ont pu rouvrir, est ce que concernant l'espace publique la ville va faire un effort pour eux ou pas ?

**Le Maire :**

- C'est déjà fait pour l'Edison et puisque les autres ont déjà des terrasses, ce que je proposerais mais la c'est dans le cadre du budget, je pense qu'ont va exonérer cette année tous paiements pour l'occupation du domaine public et en fonction des capacités du budget (on en discutera en commission de finance) on attribuera une certaine somme pour aider économiquement éventuellement (on en discutera avec l'union commerciale), et la manière de répartir la somme qui aura été inscrite.
- Voilà, on mettra un montant supplémentaire également au CCAS pour venir en aide aux personnes qui sont en difficultés mais se sera une discussion de la commission et le vote du budget.

- D'autre question ?
- Merci beaucoup, je lève la séance.

*Fruges le 11 Juin 2020*

*Le Secrétaire de séance,*

**M. Freddy BOURBIER**

